

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 AVRIL 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le quinze avril, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le neuf avril précédent, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Conseillers en exercice : 31

Présents : 21

ALEX : Claude CHARBONNIER, Catherine HAUETER

LA BALME-DE-THUY : Pierre BARRUCAND

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : Franck PACCARD

LES CLEFS : Sébastien BRIAND, Nathalie BULEUX

LA CLUSAZ : Pascale MEROTTO, Didier THEVENET

DINGY-SAINT-CLAIR : Bruno DUMEIGNIL

LE GRAND-BORNAND : Jean-Michel DELOCHE, André PERRILLAT-AMEDE

MANIGOD : Isabelle LOUBET GUELPA

SAINT-JEAN-DE-SIXT : Danièle CARTERON, Didier LATHUILLE

SERRAVAL : Philippe ROISINE

THÔNES : Grégory BAERT, Claire BARRIN, Claude COLLOMB-PATTON, Rémi FRADIN

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Odile DELPECH-SINET, Gérard FOURNIER-BIDOZ

Pouvoirs : 4

Laurence AUDETTE à Bruno DUMEIGNIL, Vincent HUDRY-CLERGEON à Philippe ROISINE, Chantal PASSET à Claude COLLOMB-PATTON, Graziella POURROY-SOLARI à Rémi FRADIN

Excusés : 2

Stéphane CHAUSSON, Nelly VEYRAT-DUREBEX

Absents : 4

Stéphane BESSON, Benjamin DELOCHE, Hélène FAVRE BONVIN, Alexandre HAMELIN

Secrétaire de séance : Sébastien BRIAND

DEL2025-028 - DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET UN DELEGUE SUPPLEANT
POUR SIEGER AU SEIN DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE L'ABATTOIR
PUBLIC DE HAUTE-SAVOIE

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-21, L2121-33 et L5211-2 ;

Vu la décision du Conseil d'Etat n° 120 000 du 29 juin 1994, jurisprudence « Agard » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° DEL2023-072 du 26 septembre 2023 portant accord de principe au projet de construction d'un abattoir départemental multi-espèces et à la création d'un syndicat mixte dédié ;

Vu la délibération du Conseil départemental de Haute-Savoie n° CD-2024-079 du 22 juillet 2024 approuvant le principe de création du syndicat mixte de l'abattoir public de Haute-Savoie, ainsi que les statuts du syndicat ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° DEL2024-074 du 24 septembre 2024 portant approbation des statuts modifiés de la CCVT, du principe de création d'un syndicat mixte et du projet des statuts en vue de projet de construction de l'abattoir public de Haute-Savoie ;

Vu l'avis du Bureau dans sa séance du 8 avril 2025 ;

Dans le cadre de son projet de construction et d'exploitation d'un abattoir départemental, le département de la Haute-Savoie a mobilisé l'ensemble des EPCI à fiscalité propre. Cette réflexion a conduit à la création d'un syndicat mixte associant les communautés de communes et les communautés d'agglomération du département de la Haute-Savoie, ainsi que le département.

Le principe de création du syndicat mixte de l'abattoir public de Haute-Savoie ainsi que les statuts du syndicat pour l'exercice de la nouvelle compétence : « construction et exploitation de l'abattoir public de Haute-Savoie en lien avec l'animation et la définition de la politique agricole d'intérêt commun sur le département » ont été approuvés par le Conseil communautaire par délibération n° DEL2024-074 du 24 septembre 2024.

L'article 7 des statuts du Syndicat mixte de l'abattoir public de Haute-Savoie prévoit que le Comité syndical est composé d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

Conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Le Bureau, dans sa séance du 8 avril 2025, a proposé la nomination de M. Gérard FOURNIER-BIDOZ en tant que membre titulaire et M. Franck PACCARD en tant que membre suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** de ne pas recourir au scrutin secret ;
- **DESIGNE** M. Gérard FOURNIER-BIDOZ, membre titulaire et M. Franck PACCARD, membre suppléant, pour siéger au sein du Comité syndical du Syndicat mixte de l'abattoir public de Haute-Savoie.

Le Président
Gérard FOURNIER-BIDOZ

Le Secrétaire de séance
Sébastien BRIAND

